

Plan à long terme pour les stocks de cabillaud et les pêcheries exploitant ces stocks: gestion

2012/0236(COD) - 22/11/2016 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté une résolution législative sur la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1342/2008 du Conseil établissant un plan à long terme pour les stocks de cabillaud et les pêcheries exploitant ces stocks.

Suivant la recommandation pour la deuxième lecture de la commission de la pêche, le Parlement a **approuvé la position du Conseil en première lecture** sans y apporter d'amendements.

Le règlement proposé vise à modifier le règlement de 2008 établissant un plan à long terme pour les stocks de cabillaud. Il suggère notamment : i) d'introduire une certaine souplesse dans les règles relatives aux totaux admissibles des captures, ii) de mieux harmoniser le calcul de l'effort de pêche et iii) d'introduire des incitations nouvelles ou modifiées dans le régime des restrictions de l'effort de pêche, qui visent à éviter les captures et à réduire les rejets de cabillaud.